

**N°12 - 15/04/2025 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ECRANS VIDEOS SUR DU MATERIEL ROULANT (4).**

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b><br>Département des Pyrénées Orientales<br><br>Commune d'ARGELES-SUR-MER | <b>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE</b><br>"ACTES":<br>1.1 Marchés Publics | <b>DECISION MUNICIPALE</b><br><br>N° 12 |
|---|--|---|

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Fourniture et installation d'écrans vidéo sur du matériel roulant.**

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Article 1 :</b> | Dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée pour la "fourniture et l'installation d'écrans vidéo sur du matériel roulant », il a été retenu la société "SARL HDV (31190 AUTERIVE) " pour un montant total de 85 382,85 euros HT et un délai d'exécution de 2 semaines ; |
|--------------------|--|

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 15/04/2025.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**

Le :

**Certifié exact.**

Le Maire,



Antoine PARRA.

ACTE PUBLIÉ

En date du 17/04/2025

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2025

Application auprès de l'Etat

99\_RU-066-21660060-20250403-DEC12\_25440